

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13

Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation :

29/03/2024

Date d'affichage de la convocation :

29/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BEYRIES, BENAC, BOUDÉ, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, DALL'AVA, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Monsieur : COUERBE, PÉRON, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2023 LOUEUR DE FONDS RESTAURANT

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7 305,95 €.
- un excédent reporté de :	35 815,07 €.
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	43 121,02 €.
- un déficit d'investissement de :	52 561,08 €.
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €.
Soit un besoin de financement de :	52 561,08 €.

DÉCIDE à l'unanimité:

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	43 121,02 €.
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	43 121,02 €.
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €.
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	52 561,08 €.

Ainsi fait et délibéré en séance publique au jour, et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 12 avril 2024
Le Maire,
P. BEYRIES.

